



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mai 2021
Français
Original : anglais

Application de la résolution [2522 \(2020\)](#)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution [2522 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un point des principaux faits nouveaux et des activités des organismes des Nations Unies ayant trait à l'Iraq depuis mon précédent rapport daté du 8 février 2021 ([S/2021/120](#)), y compris l'exposé présenté au Conseil de sécurité par ma Représentante spéciale pour l'Iraq, Chef de la MANUI, le 16 février 2021.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Le Gouvernement iraquien a poursuivi les préparatifs des élections législatives prévues pour le 10 octobre 2021. Le 18 mars, la Chambre des députés a adopté le texte modifiant la loi n° 30 de 2005 relative à la Cour suprême fédérale. Au cours des travaux parlementaires de mars, la Chambre des députés a procédé à un débat et à un vote sur les éléments d'une nouvelle loi augmentée concernant la Cour suprême fédérale, qui visait à mieux faire respecter les principes constitutionnels. Toutefois, le Parlement n'a pas trouvé de consensus sur des questions comme le rôle des experts en jurisprudence islamique au sein de la Cour. En revanche, il a adopté la première loi portant révision de la composition de la Cour suprême fédérale, qui permet à celle-ci d'atteindre le nombre de membres requis en vue de la certification des résultats électoraux. La fixation d'une limite d'âge supérieure pour les juges, désormais de 72 ans, a nécessité une recomposition du tribunal. Le 29 mars, les juges chargés de ce processus ont annoncé que la sélection des nouveaux juges de la Cour suprême fédérale était terminée et que la liste des noms avait été communiquée au Président, Barham Salih, pour qu'il l'entérine. Le 10 avril, le Président Salih a publié un décret présidentiel portant nomination du Président et des membres de la Cour suprême fédérale. La loi de révision rend obligatoire une représentation des régions et des « composantes du peuple iraquien » au sein de la Cour suprême fédérale. Jusqu'à présent, les composantes minoritaires et les femmes n'y étaient pas



représentées. Le 31 mars, la Chambre des députés a également voté sa propre dissolution, avec effet le 7 octobre, en prévision des élections prévues le 10 octobre.

3. Le 2 mars, le secrétariat général du Conseil des ministres a créé un haut comité chargé de favoriser la participation électorale des femmes, d'assurer un suivi et de proposer des mesures pour prévenir et combattre toute violence à l'égard des candidates. Le comité sera composé de représentants du Ministère de l'intérieur, de la Haute Commission électorale indépendante, d'autres organes gouvernementaux, des organismes professionnels, du monde universitaire et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

4. Après de longues négociations entre les partis politiques, le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, la Chambre des députés a approuvé, le 31 mars, la loi de finances fédérale de 2021 lors d'une session parlementaire à laquelle étaient présents 215 des 329 membres. Le budget 2021, qui s'élève à 129 billions de dinars irakiens (environ 89 milliards de dollars des États-Unis) a été approuvé sur la base d'un déficit budgétaire estimé à 28,7 billions de dinars irakiens (environ 19,79 milliards de dollars) et d'un prix du pétrole à 45 dollars le baril. L'article 11 de la loi de finances, qui régit la part du budget qui revient à la Région du Kurdistan irakien, fixée à 12,67 %, a été approuvé. En vertu de l'article 11, la Région du Kurdistan irakien recevra cette enveloppe budgétaire par tranches mensuelles, en contrepartie, notamment, de la livraison de 250 000 barils de pétrole brut par jour à la société d'État qui commercialise le pétrole, ou de leur équivalent monétaire. Le 31 mars, le Premier Ministre, Mustafa al-Kadhimi, et le Président Salih se sont félicités, sur leur compte de médias sociaux, de l'adoption du budget 2021.

5. Le 15 février, le Gouvernement a indiqué qu'il préparait la mise en œuvre de son livre blanc sur la réforme économique et financière. Les réformes prévues comprennent la mise en place de mécanismes de surveillance et de contrôle au sein du Gouvernement, qui visent à garantir l'efficacité du processus de réforme, ainsi que la coordination entre les institutions publiques. À cette fin, le Conseil des ministres a décidé le 10 février de former un Haut Comité chargé de la réforme auquel serait confiée, sous la présidence du Premier Ministre, la supervision du programme de réforme. Dans sa déclaration du 15 février, le Gouvernement a également pris note du soutien de la communauté internationale à ces réformes, évoquant à cet égard l'aide apportée par le Groupe de contact économique pour l'Iraq. Le 2 mars, une réunion a été tenue entre la direction du Groupe de contact et celle du Gouvernement irakien afin d'examiner les progrès de la réforme, de commencer à définir et à articuler le soutien international au processus, et de préparer une réunion de haut niveau du Groupe de contact à la fin du printemps 2021.

6. Le Gouvernement a également poursuivi ses efforts de lutte contre la corruption. Le comité sur la gouvernance électronique s'est réuni le 22 février pour évaluer les progrès réalisés dans le domaine des services électroniques en vue de la modernisation de l'administration publique et de la lutte contre la corruption. Le Premier Ministre, qui présidait la réunion, a souligné l'importance de l'automatisation des procédures de gouvernance électronique dans tous les départements et institutions de l'État. Il a également présenté les mécanismes électroniques mis en œuvre par la Direction des affaires portuaires et frontalières, qui, selon lui, ont contribué à réduire la contrebande et la corruption, à maximiser les recettes publiques et à protéger les producteurs locaux et les droits des consommateurs.

7. De nouvelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour faire face à une augmentation des cas de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Des directives de santé publique ont été publiées le 13 février en vue de réimposer, du 18 février au 8 mars, un couvre-feu complet pendant les week-ends et partiel les autres jours de la

semaine. D'autres mesures ont été prises, comme la fermeture d'établissements publics et la réduction de moitié du temps de travail des fonctionnaires, à l'exception des fonctionnaires du Ministère de la santé. Le couvre-feu a ensuite été prolongé jusqu'au 22 mars. Pendant le Ramadan, les autorités irakiennes ont maintenu un couvre-feu partiel du dimanche au jeudi et complet les vendredis et samedis. Le 9 mars, le Président a ratifié la Loi sur la fourniture et l'utilisation des vaccins prophylactiques contre la maladie à coronavirus, destinée à accélérer l'acquisition de vaccins. Le même jour, le porte-parole du Cabinet a annoncé que les procédures destinées à permettre à l'Iraq de recevoir 20 millions de doses d'une variété de vaccins avaient été menées à bien et il a encouragé les Iraquiens à s'inscrire en ligne pour se faire vacciner. Le 25 mars, 336 000 doses de vaccins contre la COVID-19 ont été livrées à l'Iraq dans le cadre du programme du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins. L'Iraq a également reçu des dons de vaccins de la part des partenaires du programme COVAX.

8. Le 1^{er} mars, la Chambre des députés a adopté la loi sur les femmes yézidiennes rescapées. Il s'agit du premier texte de loi du Gouvernement irakien reconnaissant que les crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) contre les chrétiens, les shabaks, les turkmènes et les yézidis sont constitutifs de crimes de génocide et de crimes contre l'humanité. Une assistance et des réparations y sont prévues pour les rescapées, ainsi que l'exclusion de toute amnistie future pour les auteurs des crimes énumérés. En se dotant de cette loi, l'Iraq est l'un des premiers pays du monde arabe à reconnaître l'existence des femmes victimes de violences sexuelles liées à un conflit. Les trois présidences et le Président de la Région du Kurdistan irakien, Nechirvan Barzani, se sont réjouis de l'adoption de cette loi. Le Président Salih y a vu « une victoire pour les victimes [...], qui ont subi les violations et les crimes les plus odieux commis par l'EIIL : le génocide ». Le Premier Ministre a qualifié la loi de « pas en avant dans le processus de justice [qui] incarne les valeurs d'égalité et de citoyenneté ». Il s'est engagé à ce que le Gouvernement irakien « n'épargne aucun effort pour que la loi soit appliquée, pour que toutes les rescapées puissent mener une vie décente, pour que les personnes encore prisonnières soient libérées, et pour que la vie reprenne ses droits dans les zones libérées et que les personnes déplacées puissent retourner dans leur région d'origine ».

9. À Nassiriyé, dans la province de Dhi Qar, des manifestations ont eu lieu entre le 22 et le 27 février, au cours desquelles la démission du gouverneur, Nadhim al-Waeli, a été demandée. Des affrontements se sont produits entre manifestants et forces de sécurité. Le 26 février, M. al-Waeli a démissionné et a été temporairement remplacé par le chef du Service de la sécurité nationale, Abdul Ghani al-Asadi, sur instruction du Premier Ministre. Le 27 février, le Premier Ministre a annoncé de nouvelles mesures en faveur de la province, notamment la création d'un conseil consultatif pour la reconstruction de la province et la formation d'un comité chargé d'enquêter sur les violences récentes. Après quoi, les manifestants ont annoncé qu'ils suspendaient les manifestations afin de laisser le temps au Gouvernement de mettre en place les mesures demandées. Lors de la réunion du Conseil des ministres du 9 mars, le Premier Ministre a affirmé que des progrès avaient été faits dans l'identification des auteurs de violences et annoncé que des ministres se rendraient chaque semaine à Nassiriyé pour superviser la mise en œuvre des services concernés au sein de la province. Le 6 avril, en Conseil des ministres, le Premier Ministre a officiellement nommé M. Ahmad al-Khafaji au poste de gouverneur de Dhi Qar.

10. Du 5 au 8 mars, le pape François s'est rendu en Iraq dans le cadre d'un voyage historique destiné à faire progresser le dialogue interconfessionnel et la coexistence pacifique. Il y a rencontré des responsables gouvernementaux, des chefs religieux et des Iraquiens de toutes confessions. Le 6 mars, il s'est entretenu avec le grand ayatollah Ali el-Sistani à Najaf. Les deux chefs religieux ont discuté des conflits

mondiaux et régionaux et du rôle joué par les autorités religieuses et spirituelles dans la lutte contre l'oppression, la pauvreté, la persécution religieuse et idéologique et la répression des libertés fondamentales. En l'honneur de cette occasion, le Premier Ministre a annoncé que le 6 mars serait dorénavant observée une « Journée nationale de la tolérance et de la coexistence ».

11. Le pape François a également visité des sites religieux ou d'importance symbolique, comme la cité antique d'Our, considérée comme le lieu de naissance du prophète Abraham dans les traditions chrétienne, islamique et judaïque, où il a célébré un office interconfessionnel aux côtés de chrétiens, de musulmans, de sabéens, de yézidis et d'autres groupes et minorités religieux irakiens. À Mossoul, il a prié auprès des ruines d'églises détruites par l'EIIL. Il s'est également rendu à Erbil où il a été reçu par des responsables de la Région du Kurdistan irakien et a célébré une messe en plein air.

12. Après la visite du Pape, le Premier Ministre s'est adressé le 8 mars à la nation, il a appelé à engager un dialogue national inclusif dans l'intérêt de l'unité irakienne. Parmi les questions clefs qu'il a souhaité voir aborder dans ce dialogue, il s'est arrêté sur les élections anticipées, la sécurité et la souveraineté, ainsi que les relations entre Bagdad et Erbil. Durant la séance de travail ordinaire du Conseil des ministres, le lendemain, il a souligné que son gouvernement était prêt à engager le dialogue avec « les forces politiques, les défenseurs des droits sociaux et militants de la société civile, les manifestants et les opposants au Gouvernement » dans l'intérêt de l'avenir de l'Iraq.

13. La mise en œuvre de l'accord de Sinjar s'est poursuivie. Les représentants du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan ont poursuivi leur concertation sur les dispositions de l'accord relatives à la sécurité et un comité conjoint a été formé en vue de constituer une liste de recrues potentielles pour la police locale. Toutefois, certaines dispositions de l'accord, telles que le retrait complet de tous les acteurs armés et leur remplacement par les forces fédérales irakiennes et la police locale, n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. En outre, les progrès ont également été limités en ce qui concerne les dispositions administratives et la reconstruction.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

14. Avant l'adoption du budget fédéral 2021, le 31 mars, par la Chambre des députés, des délégations du Gouvernement de la Région du Kurdistan, dirigées par son vice-premier ministre, Qubad Talabani, se sont rendues à Bagdad du 1^{er} au 3 février, les 14 et 15 février, du 15 au 21 mars et le 27 mars, pour tenter d'aplanir les divergences qui subsistent entre Bagdad et Erbil sur le partage des ressources et des revenus dans le cadre de la loi de finances. Les délégations du Gouvernement de la Région du Kurdistan ont rencontré à Bagdad le Président Salih, le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, et d'autres responsables.

15. Dans une déclaration prononcée le 31 mars, le Président de la Région du Kurdistan irakien, Nechirvan Barzani, a qualifié l'adoption de la loi de finance de « début positif ouvrant la voie au règlement des différends » existant entre Bagdad et Erbil. Il a également souligné l'importance de la mise en œuvre de l'accord et d'une meilleure coordination entre les deux parties, parlé des efforts faits par le Premier Ministre, M. Kadhimi, pour apaiser les tensions politiques avant le vote législatif, et remercié l'équipe de négociation du Gouvernement de la Région du Kurdistan.

16. L'appel lancé le 8 mars par le Premier Ministre en faveur d'un dialogue national inclusif, notamment en ce qui concerne les relations entre Bagdad et Erbil, a été

accueilli positivement par le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Le Président et le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan ont fait part de leur soutien à cet égard dans des déclarations appelant, respectivement, au dialogue afin d'« élaborer des solutions radicales » aux questions en suspens et au « règlement de l'ensemble des problèmes et conflits ».

C. Conditions de sécurité

17. Les attaques de l'EIL se sont poursuivies, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin, offensives que les forces de sécurité irakiennes se sont employées à contrer par des opérations antiterroristes.

18. Le 15 février, des roquettes ont atterri à proximité de l'aéroport international d'Erbil, où se trouvent les contingents de la coalition internationale contre l'EIL. Par la suite, le porte-parole de la coalition a fait savoir que 14 roquettes avaient été lancées et que 3 d'entre elles avaient frappé la base, où un contractant civil avait trouvé la mort. Neuf blessés – huit autres contractants et un membre des forces américaines – ont également été comptabilisés. Un groupe se faisant appeler « Brigades des gardiens du sang » a revendiqué l'attaque.

19. Le 16 février, le Premier Ministre a mis en place une commission d'enquête conjointe avec les autorités de la Région du Kurdistan irakien afin d'identifier les auteurs de l'attentat d'Erbil. Le Président de la République, le Président du Parlement et le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan irakien ont condamné l'incident, qu'ils ont qualifié d'attentat terroriste. Le 3 mars, les autorités chargées de la sécurité de la Région du Kurdistan irakien ont annoncé l'arrestation de l'une des personnes soupçonnées d'avoir commis l'attentat et déclaré que d'autres suspects étaient toujours en fuite. Cet attentat a été largement condamné par la communauté internationale.

20. Le 20 février, des roquettes ont frappé la base aérienne de Balad, au nord de Bagdad. Le 22 février, la Cellule d'information sur la sécurité, relevant du Cabinet du Premier Ministre, a signalé que deux roquettes avaient atterri dans l'ancienne Zone verte de Bagdad, sans faire de victimes. Entre le 17 février et le 21 mars, plus de 30 attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés ont été signalées contre des camions chargés d'approvisionner la coalition internationale contre l'EIL, dans les provinces d'Anbar, de Babel, de Bagdad, de Bassora, de Dhi Qar, de Mouthanna, de Qadissiyé et de Salaheddin. Le 15 mars, la Cellule d'information sur la sécurité a signalé que deux roquettes étaient tombées à l'extérieur de la base aérienne de Balad et avaient endommagé des maisons environnantes.

21. Le 3 mars, le Département de la défense des États-Unis a publié une déclaration dans laquelle il a indiqué qu'une dizaine de missiles avaient été lancés contre la base aérienne d'Aïn el-Assad et qu'un entrepreneur américain était décédé après avoir été victime d'un malaise cardiaque alors qu'il tentait de se mettre à l'abri de l'attaque. La base située à l'ouest de la province d'Anbar accueille les forces de la coalition internationale contre l'EIL. Le porte-parole de la coalition a indiqué le même jour que les forces de sécurité irakiennes enquêtaient sur l'attaque, qui n'a pas été revendiquée.

22. Le 3 mars, le Premier Ministre, présidant une réunion du Conseil national de sécurité, a déclaré que ces attaques étaient le fait de « groupes sans véritable affiliation à l'Iraq » et que « rien ne justifiait que l'on s'en prenne à des bases militaires ». Il a ordonné aux forces de sécurité d'« agir de façon décisive contre ces groupes ». Il a également évoqué le dialogue stratégique en cours avec les États-Unis

et la réduction, en conséquence, de 60 % des contingents stationnés dans le pays. Il a précisé qu'« il était impératif que l'Iraq se sorte des conflits régionaux et internationaux » et appelé « toutes les forces politiques à se déclarer expressément et clairement en faveur de l'approche adoptée par le Gouvernement à cet égard, et de la protection du peuple et de l'État ».

23. Le Ministère turc de la défense nationale a indiqué que les opérations militaires se poursuivaient contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq. Le 10 février, il a publié une déclaration faisant état de l'Opération Griffon « Eagle 2 » menée dans la région montagneuse de Gara, dans la province de Dahouk, déclarant que l'opération relevait du « droit de légitime défense de la Turquie, qui procède du droit international ». Dans un discours prononcé le 11 février, le Ministre turc de la défense nationale, Hulusi Akar, a mis l'accent sur le respect de « l'intégrité territoriale et de l'unité politique de l'Iraq ». Le 14 février, M. Akar a annoncé la fin de l'opération. Le 16 février, il a informé la Grande Assemblée nationale de Turquie que les forces armées turques avaient retrouvé les corps de 12 citoyens turcs et d'un ressortissant iraquien que le PKK détenait et qu'il a exécutés, aux dires de membres de ce Parti qui avaient été faits prisonniers. Dans une déclaration publiée le 14 février, le PKK a nié toute responsabilité dans cette affaire.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

24. La sécurité et la coopération économique ont été un axe central de l'engagement régional et international du Gouvernement iraquien. Le 16 février, le Premier Ministre s'est entretenu avec le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Jens Stoltenberg, avant la réunion des Ministres de la défense de l'OTAN, les 17 et 18 février. Selon un compte rendu du cabinet du Premier Ministre, leurs discussions ont porté sur le « soutien de l'OTAN aux institutions sécuritaires et militaires irakiennes ». Dans une conférence de presse tenue à l'issue de la réunion ministérielle, M. Stoltenberg a annoncé qu'à la demande du Gouvernement iraquien, les Ministres de la défense avaient décidé d'étendre la mission de formation de l'OTAN en Iraq afin de « soutenir les forces irakiennes dans leur lutte contre le terrorisme et d'empêcher tout retour de l'EIL ». Il a déclaré qu'il s'agirait d'un élargissement « graduel » de la mission de l'OTAN en Iraq, qui passerait d'un effectif « de 500 à quelque 4 000 personnes », et d'un développement des activités de formation, qui comprendraient ainsi « davantage d'institutions de sécurité irakiennes et de zones situées au-delà de Bagdad ». Le Conseiller pour la sécurité nationale, Qasim al-Araji, a confirmé dans une déclaration du 19 février que l'OTAN était présente en Iraq avec l'aval du Gouvernement et dans un rôle de conseil et de formation, non de combat. Dans une déclaration à la presse, publiée le 26 février à l'issue d'un atelier auquel participaient des représentants du Gouvernement et le Commandant de la mission de l'OTAN en Iraq, cette dernière a indiqué que la mission visait à augmenter ses effectifs actuels de « membres du personnel d'appui et de conseillers de quelques centaines » au cours de l'année 2021.

25. Le 23 février, le Président des États-Unis, Joseph Biden, s'est entretenu avec le Premier Ministre. D'après une déclaration à la presse publiée par la Maison Blanche, le Président Biden a affirmé que « les États-Unis soutenaient la souveraineté et l'indépendance de l'Iraq » et il a évoqué avec le Premier Ministre les récentes attaques à la roquette perpétrées contre du personnel de l'Iraq et de la coalition internationale. La déclaration indique que les deux dirigeants [étaient] convenus de la nécessité de « demander des comptes aux responsables de ces attaques ».

26. L'Iraq et les États-Unis ont engagé un dialogue stratégique virtuel le 7 avril. Le même jour, les États-Unis et le Gouvernement iraquien ont publié une déclaration

conjointe dans laquelle ils ont précisé que « leurs entretiens avaient porté sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme, l'économie, l'énergie et l'environnement, les questions politiques et les relations culturelles ». Les États-Unis y ont « réaffirmé leur respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que des décisions pertinentes des autorités législatives et exécutives irakiennes ». Les deux parties ont également réaffirmé leur « solide partenariat économique », leur « coopération accrue à la lutte contre la pandémie de COVID-19 » et leur « commune intention de faire face à l'urgence climatique ». L'Iraq s'est également félicité du soutien apporté par le Gouvernement des États-Unis aux élections législatives par l'intermédiaire du financement de la MANUI. Concernant les questions de sécurité, les deux pays ont réaffirmé que « les forces américaines [étaient] présentes en Iraq à l'invitation du Gouvernement irakien pour soutenir les forces de sécurité irakiennes... dans leur lutte contre l'EIL » et que la mission des forces américaines et de la coalition internationale contre l'EIL [était] désormais axée sur « la formation et les tâches de conseil, pour permettre le redéploiement de toutes les forces de combat restant en Iraq, le calendrier devant être établi lors des prochains pourparlers techniques ». Le Gouvernement irakien s'est engagé une nouvelle fois à protéger le personnel, les convois et les locaux diplomatiques de la coalition internationale contre l'EIL.

27. Le 24 février, le Premier Ministre a reçu une délégation jordanienne conduite par Yahya Musa Kisbi, Ministre des travaux publics et du logement. Les parties ont souligné leur désir commun de développer les relations bilatérales sur les questions politiques, économiques et de sécurité. Le Premier Ministre a également souligné l'importance de la coopération tripartite sur ces questions entre l'Égypte, l'Iraq et la Jordanie.

28. Le 6 mars, le Premier Ministre s'est entretenu par téléphone avec le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani. Le Cabinet du Premier Ministre a déclaré qu'ils avaient abordé, entre autres sujets, les relations bilatérales et la sécurité régionale et que les deux parties s'accordaient sur la nécessité pour les acteurs régionaux de maintenir le calme face aux défis à relever. Le même jour, le Président iranien a indiqué dans une déclaration que les deux parties avaient souligné l'importance du développement « parallèle de la coopération économique et des relations politiques ».

29. M. Kadhimy a effectué des déplacements officiels dans les pays du Golfe afin d'approfondir les liens bilatéraux de l'Iraq avec ses voisins arabes, notamment en vue de renforcer la coopération économique. Le 31 mars, il a conduit une délégation ministérielle à Riyad, où il a rencontré, entre autres, le Prince héritier Mohammed bin Salman pour discuter du renforcement de la coopération bilatérale. Une déclaration conjointe fait état de la conclusion entre les deux parties de cinq accords dans les domaines économique et culturel, dont la création d'un fonds d'investissement irako-saoudien doté d'un capital d'environ 3 milliards de dollars, destiné à promouvoir l'investissement en Iraq, avec la participation du secteur privé des deux pays. Les deux parties ont également souligné leur volonté de renforcer la coopération dans le domaine de l'énergie et de mettre en œuvre le plan d'action conjoint dans le cadre du Conseil de coordination saoudo-irakien. Avant ce déplacement, le Premier Ministre et le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saud ont eu un entretien virtuel le 25 mars. Ils ont salué, dans une déclaration commune, les liens bilatéraux et souligné l'importance du Conseil de coordination saoudo-irakien.

30. Le 4 avril, le Premier Ministre a effectué un voyage officiel à Abou Dhabi où il a rencontré le Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis, Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, et le Prince héritier d'Abou Dhabi et Commandant suprême adjoint des forces armées des Émirats, Cheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan. D'après une déclaration commune faite par les deux parties,

celles-ci sont convenues de créer un Conseil d'affaires iraquo-émirien. Les Émirats arabes unis ont également annoncé un investissement de 3 milliards de dollars en Iraq pour « renforcer les relations sur le plan économique et de l'investissement, et soutenir le peuple iraquien en stimulant la croissance économique ». Le Ministre des affaires étrangères a également entamé une série de visites officielles dans les pays voisins. Il a rencontré son homologue saoudien, le Prince Faisal bin Farhan Al-Saud, en Arabie saoudite le 22 février. Ils ont passé en revue les derniers faits saillants relatifs à la sécurité régionale et discuté des relations bilatérales et des moyens de permettre l'exécution des mémorandums d'accord existants et de faciliter le travail du Conseil de coordination saoudo-iraquien. Le Ministre des affaires étrangères s'est également rendu dans la République islamique d'Iran le 27 février, où il a rencontré successivement son homologue, Mohammad Javad Zarif, et le Secrétaire du Haut Conseil de sécurité nationale de la République islamique d'Iran, Ali Shamkhani. Une déclaration publiée le même jour par le Ministère iraquien des affaires étrangères fait état d'entretiens approfondis sur un certain nombre de questions bilatérales. On y apprend également que, lors des deux réunions, le Ministre iraquien des affaires étrangères a remercié le Ministère iranien des affaires étrangères de sa « condamnation des frappes dont avaient fait l'objet plusieurs sites en Iraq ».

31. Le 3 mars, le Ministre de la défense a reçu une délégation de la mission de l'OTAN en Iraq, notamment ses conseillers chargés de la formation et de la question des femmes et de la paix et la sécurité. Au cours de la réunion, il s'est engagé à faire en sorte que davantage de femmes puissent accéder à des postes plus élevés. Les discussions ont également porté sur les programmes de formation du personnel ministériel féminin et sur le deuxième plan national de mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

32. Dans une allocution prononcée en visioconférence à l'ouverture de la première Conférence internationale sur l'eau de Bagdad, le 13 mars, l'envoyé présidentiel turc chargé des questions relatives à l'eau dans le cadre des relations avec l'Iraq, Veysel Eroğlu, a fait savoir que le Parlement turc venait d'approuver un mémorandum d'accord (signé en décembre 2014) sur la coopération bilatérale dans le domaine de l'eau. Le Ministre iraquien chargé des ressources hydriques a déclaré que l'Iraq se félicitait de l'approbation du Mémorandum et de la coopération dans ce domaine. L'Ambassadeur de Turquie en Iraq a informé les médias de la prochaine entrée en vigueur du Mémorandum.

33. Le 24 mars, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar, Cheikh Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, s'est rendu à Bagdad, où il a rencontré lors d'entretiens séparés le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères. Les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération bilatérale, notamment sur la mise en service du comité conjoint iraquo-qatarien. Le même jour, Cheikh Al-Thani s'est rendu à Erbil, où il a rencontré séparément le Président de la Région du Kurdistan iraquien et le chef du Parti démocratique du Kurdistan, Masoud Barzani, pour discuter du renforcement des relations entre le Qatar et la Région du Kurdistan iraquien, et de l'ouverture prévue d'un consulat qatarien à Erbil.

34. Le 31 mars, les États-Unis ont prolongé de 120 jours la dérogation spéciale accordée à l'Iraq pour les questions d'ordre énergétique afin de lui permettre de continuer à importer de la République islamique d'Iran l'électricité et le gaz essentiels à sa consommation.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

35. La Représentante spéciale a maintenu ses contacts réguliers avec les trois présidences, les dirigeants des partis politiques, les parlementaires, la Haute Commission électorale indépendante, les dirigeants religieux et les responsables locaux, en mettant l'accent sur les préparatifs électoraux. Elle a souligné qu'il importait de créer des conditions propices au bon déroulement des préparatifs techniques, afin qu'ils ne souffrent aucun retard. Elle a également insisté de nouveau sur la nécessité de veiller à la liberté et à la sécurité des élections, qui devaient être exemptes de toute menace et de tout acte d'intimidation.

36. La Représentante spéciale, qui a suivi de près les manifestations survenues dans le sud de l'Iraq, ainsi que les violences connexes, a déploré que des innocents aient perdu la vie à cette occasion. Constatant que l'impunité prolongée alimentait la colère de la population, elle a encouragé le Gouvernement à prendre, en toute transparence, les mesures nécessaires pour que les auteurs de violations répondent de leurs actes.

37. La Représentante spéciale a poursuivi sa concertation avec le Gouvernement iraquien, qu'elle a continué de soutenir dans ses efforts de lutte contre la corruption. Tout en reconnaissant l'importance de ces efforts et les difficultés qu'ils représentent, elle a souligné la nécessité d'un respect strict des procédures pénales, indiquant que les garanties d'une procédure régulière, l'équité et la transparence étaient des conditions essentielles de tout système juste et démocratique.

38. Au cours des déplacements qu'elle a effectués à Erbil, la Représentante spéciale a rencontré, entre autres, le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan iraquien pour discuter de la situation politique dans la région, ainsi que des questions en suspens entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, notamment les négociations budgétaires. Elle a également exhorté toutes les autorités compétentes de la Région du Kurdistan iraquien à assurer la protection des droits fondamentaux, dont la liberté d'expression et la primauté du droit.

39. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, la Représentante spéciale a assisté à une manifestation de commémoration organisée à la Chambre des députés par le groupe parlementaire des femmes irakiennes sous les auspices du Président de la Chambre. Dans une allocution diffusée à l'occasion de la manifestation, elle a souligné que la société était plus forte lorsque les femmes elles-mêmes étaient fortes et qu'en participant davantage aux affaires politiques, notamment aux élections, celles-ci pouvaient réaliser leur plein potentiel et conduire leur société vers la paix et la prospérité.

40. Le 15 mars, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale, Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, qui a pris ses fonctions officielles le 7 mars 2021, a représenté la MANUI lors d'une manifestation en ligne organisée, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, autour des conclusions et des recommandations issues des études entreprises en 2020 sur les besoins et les difficultés que connaissent les femmes irakiennes entrant en politique. Elle a insisté sur l'importance de l'occasion que représentaient les prochaines élections pour une plus grande participation des femmes à la vie publique. Elle a également souligné les obstacles auxquels se heurtaient les candidates aux élections et précisé que la MANUI soutenait un processus électoral respectueux de l'égalité des sexes.

41. La Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a rencontré, le 17 mars, le Président du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante. Elle a poursuivi ses échanges avec les représentants de la communauté internationale, dans le contexte de l'assistance technique renforcée fournie à la Haute Commission dans le cadre des élections.

B. Assistance électorale

42. La MANUI a continué à fournir conseils, appui technique et assistance à la Haute Commission électorale indépendante dans le cadre des préparatifs des élections anticipées des membres de la Chambre des députés, prévues pour le 10 octobre 2021. Vingt-cinq conseillers électoraux internationaux des Nations Unies sont arrivés en Iraq à cette fin, et le recrutement des agents électoraux nationaux se déroule par ailleurs comme prévu. Ces conseillers électoraux fournissent un soutien technique à leurs homologues de la commission électorale à Bagdad. Des équipes électorales ont également été déployées dans tous les centres régionaux de la MANUI (Bassora, Erbil, Kirkouk et Mossoul) où elles ont commencé la visite des bureaux électoraux des provinces pour en évaluer l'état de préparation en vue des élections.

43. La MANUI a aidé la Haute Commission électorale indépendante à réviser les règlements et procédures électoraux, notamment aux fins du traitement et du jugement des affaires de plaintes et de recours introduits dans le cadre des élections, ainsi que de la nomination et de l'enregistrement des candidats. Le 21 février, elle lui a fait part d'un document consultatif contenant des recommandations pour le traitement des plaintes et des recours liés aux élections. Elle a continué d'aider la Haute Commission à repérer les provinces qui enregistrent d'habitude le plus grand nombre de plaintes liées aux élections, afin qu'elle puisse gérer une telle situation en amont en prévoyant les cas auxquels elle pourrait avoir affaire au cours du processus électoral. Conformément aux conseils techniques de la MANUI, la Haute Commission a adopté, le 24 février, des recommandations en vue de l'enregistrement biométrique sur place des personnes déplacées à l'intérieur du pays et de la réduction des frais d'enregistrement des candidats de 2 à 1 million de dinars irakiens. En outre, la Haute Commission a décidé le 25 février de prolonger de nouveau le délai d'enregistrement des candidats et des coalitions politiques jusqu'au 17 avril et au 1^{er} mai, respectivement.

44. La période de mise à jour des listes électorales a été prolongée jusqu'au 31 mars. Au 24 mars, la Haute Commission électorale indépendante avait procédé à 63 % des inscriptions biométriques, ayant recueilli les données biométriques de 15 729 394 électeurs sur 25 139 375. Au total, 13 425 781 cartes d'électeurs ont été délivrées. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir une incidence sur l'inscription sur les listes électorales et sur la délivrance des cartes d'électeurs. Le taux d'inscription, relativement faible, reste un sujet de préoccupation. La MANUI a continué d'aider la Haute Commission à améliorer sa communication auprès du public et son interaction avec les médias et les dirigeants nationaux afin de mieux sensibiliser la société en général et de l'amener à s'intéresser davantage aux élections. Elle a continué d'apporter son concours à la Haute Commission dans le cadre de la mise à jour de la base de données contenant le registre des électeurs et de l'élaboration de procédures conformes à la loi électorale propres à permettre à tous les Iraquiens qui remplissent les conditions requises, y compris les personnes déplacées, de voter.

45. Le 17 février, la Haute Commission électorale indépendante a organisé une réunion avec les représentants des partis politiques afin de les informer des

mécanismes d'enregistrement des alliances, des partis et des candidats. La MANUI a également soutenu les efforts visant à renforcer l'interaction entre la Haute Commission et les partis politiques, les milieux universitaires, les médias et les organisations de la société civile, afin d'améliorer la concertation avec les parties prenantes dans le cadre des élections, d'accroître la participation des femmes et de promouvoir les initiatives destinées à contrer les discours de haine pendant la période électorale.

46. La MANUI a continué de conseiller la Haute Commission sur le système de gestion des résultats, y compris leur transmission et leur communication, l'audit des systèmes informatiques et la faisabilité d'une publication décentralisée des résultats à partir des bureaux de vote. Elle a encouragé la Haute Commission à poursuivre les discussions en son sein sur les mesures à prendre pour atténuer l'incidence de la COVID-19 à toutes les étapes du processus électoral, en l'engageant à se concerter avec les autorités nationales pour fournir au personnel des bureaux de vote des articles de protection contre la COVID-19 et appliquer les mesures d'hygiène nécessaires dans les bureaux de vote.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

47. La MANUI a continué à faire état des préoccupations formulées concernant la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique, la protection des journalistes et le manque de garanties d'une procédure régulière. Du 22 au 27 février, selon les informations vérifiées par la MANUI, six hommes participant à une manifestation à Nassiriyé, dont un garçon de 16 ans, ont trouvé la mort et plus de 130 hommes ont été blessés du fait de l'utilisation par les forces de sécurité de balles réelles contre les manifestants. Le Premier Ministre a mis en place une commission d'enquête, dont les travaux auraient conduit à l'arrestation de neuf officiers de police et d'un commandant de haut rang. Les 2 et 3 mars, selon des informations vérifiées par la MANUI, 17 manifestants et cinq membres des forces de sécurité ont été blessés lors d'affrontements survenus à Diouaniyé, dans la province de Qadissiyé.

48. Les militants, les manifestants antigouvernementaux et les personnes qui critiquent ouvertement les groupes armés sur lesquels l'État n'exerce aucun contrôle ont continué d'être victimes de violences, d'actes d'intimidation et de harcèlement. Alors que se font entendre de plus en plus de voix pour demander que les auteurs des violations commises dans le cadre des manifestations d'octobre 2019 et contre les militants, les journalistes et les manifestants répondent de leurs actes devant la justice, les forces de sécurité de Bassora ont arrêté, le 13 février, quatre personnes accusées de plusieurs assassinats ciblés dans la province. Les autorités n'ont donné aucune confirmation officielle de leur affiliation à tel ou tel parti politique ou groupe armé.

49. Dans la Région du Kurdistan iraquien, un tribunal d'Erbil, à l'issue d'un procès de deux jours, a reconnu trois journalistes et deux militants coupables d'avoir menacé la sécurité de l'État et les a condamnés chacun, les 15 et 16 février, à six ans d'emprisonnement. Le procès a soulevé de sérieuses préoccupations en ce qui concerne les garanties procédurales, notamment le droit que doivent avoir les accusés de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de leur défense. Le 16 février, la Cour d'appel d'Erbil a émis un mandat d'arrêt contre un journaliste coupable d'avoir critiqué ces condamnations et ces peines. Une centaine de personnes – journalistes, militants et membres du public – ont organisé un rassemblement pacifique devant le tribunal de Souleïmaniyé le 17 février, durant lequel ils ont protesté contre les condamnations, contesté ce qu'ils ont appelé l'iniquité du procès, et exigé la libération des personnes condamnées. Le 4 mars, une chaîne de télévision a tenté, semble-t-il, d'influer sur l'issue de l'audience d'appel en

diffusant une vidéo dans laquelle les cinq accusés avouaient apparemment avoir commis les crimes leur ayant valu cette condamnation.

50. Le 3 mars, les autorités pénitentiaires ont exécuté trois hommes adultes incarcérés dans la prison centrale de Nassiriyé, qui avaient été condamnés à mort après avoir été convaincus d'infractions à caractère terroriste. La MANUI a constaté la tenue d'au moins 12 exécutions depuis le début de 2021.

51. Dans le contexte de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 enregistrés en Iraq et des nouvelles mesures préventives annoncées par le Gouvernement, la MANUI a poursuivi sa campagne d'information dans les médias sociaux, qui illustre l'incidence de la COVID-19 sur les droits de l'homme et se fait l'écho des consignes données par les autorités sanitaires afin que soient mieux respectées les mesures visant à enrayer la propagation.

52. Le 2 mars, la MANUI a rendu public un court-métrage intitulé « Rompre le silence », initiative en faveur de l'action engagée pour criminaliser la violence domestique en Iraq, constituer un système de soutien efficace pour les rescapés et amener les auteurs des crimes commis à l'intérieur du foyer à répondre de leurs actes. La première du film a été diffusée lors d'une manifestation virtuelle organisée conjointement avec la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme, en présence de 32 personnalités, dont de hauts représentants du Gouvernement, des parlementaires et des membres d'organisations de la société civile.

53. Pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et le thème de l'année 2021 – Les jeunes se lèvent contre le racisme –, la MANUI et la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme ont animé de concert, le 21 mars, une réunion virtuelle autour de 50 jeunes militants venus de tout l'Iraq. Quatre courts-métrages produits par la Mission ont été projetés pour encadrer le débat sur les initiatives prises par les jeunes contre la discrimination en Iraq. Le 10 février, la MANUI a apporté son concours à une réunion en ligne du groupe de travail sur les droits des minorités en Iraq.

54. Les civils ont continué de pâtir de l'insécurité persistante. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, la MANUI a recensé 66 accidents provoqués par des engins explosifs improvisés, portés sur le corps ou laissés au bord des routes, des tirs indirects (roquettes et obus de mortier), des tirs d'armes légères, des restes explosifs de guerre, ou des munitions non explosées. Le bilan de ces accidents s'élève à 247 victimes civiles au moins (78 morts, dont 12 enfants et 3 femmes, et 169 blessés, dont 15 enfants et 20 femmes). Au total, le nombre de victimes civiles imputables à l'EIIL s'élève à 147 (52 morts et 95 blessés) tandis que celles dont sont responsables les groupes armés non identifiés échappant au contrôle de l'État sont au nombre de 91 (25 morts et 66 blessés). Parmi les attentats revendiqués par l'EIIL figurent un double attentat-suicide à la bombe perpétré le 21 janvier sur un marché de la place Tayran, à Bagdad, qui a fait au moins 31 morts et 110 blessés parmi la population civile (tous des hommes), et le meurtre de huit membres d'une même famille dans le district de Tikrit, dans la province de Salaheddin, le 12 mars. Les opérations des forces turques contre des positions du PKK se sont poursuivies.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

55. En 2020, 1,4 million de personnes en Iraq ont reçu une aide humanitaire sous une forme ou une autre. Cela représente 81 % des 1,8 million de personnes visées par le plan d'aide humanitaire de 2020 pour l'Iraq. L'enveloppe prévue dans le cadre du plan d'aide humanitaire de 2021 pour l'Iraq s'élèvera à 607 millions de dollars pour répondre aux besoins du million et demi de personnes qui sont déplacées à l'intérieur

du pays, dans les camps et en dehors, ainsi que des rapatriés particulièrement vulnérables. Au début du mois de mars 2021, 1,2 million de personnes étaient toujours déplacées en Iraq, selon la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; 4,9 millions de personnes sont rentrées chez elles depuis la première vague de déplacements, qui remonte à 2014.

56. Le Gouvernement iraquien a suspendu le processus de fermeture des camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays, entamé en octobre 2020. Entre octobre 2020 et mars 2021, 9 443 ménages (en nombre cumulé) ont quitté les camps vers d'autres lieux de la fédération iraquienne, soit 46 940 personnes. Vingt-cinq camps restent ouverts dans la Région du Kurdistan iraquien et quatre dans d'autres provinces.

57. Le 16 mars, le plan national du Gouvernement iraquien consacré au retour des déplacés et de la reconstruction a été approuvé par le Conseil des ministres. Il a été élaboré conjointement par le dispositif des Nations Unies sur les solutions durables, le Ministère des migrations et des déplacements et le Ministère du plan. Un mécanisme de coordination par zone est en cours d'expérimentation dans sept zones cibles dans le cadre d'une collaboration des organisations humanitaires, de stabilisation et de développement. Cette assistance multisectorielle est dispensée sur une base géographique, plutôt que d'après des objectifs thématiques ou sectoriels spécifiques.

58. Le système des Nations Unies en Iraq a continué de dispenser une aide humanitaire essentielle, y compris des services de santé mentale et de soutien psychosocial, aux personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur des camps. L'OIM a suivi les personnes, à l'intérieur du pays, qui avaient subi un second déplacement, tout en leur apportant de l'aide sous la forme d'infrastructures, d'activités de sensibilisation et d'une aide pécuniaire d'urgence.

59. Le Programme alimentaire mondial, quant à lui, a continué de fournir une aide à 195 287 personnes déplacées à l'intérieur du pays et à 71 582 réfugiés syriens vivant dans des camps en Iraq et dans la Région du Kurdistan iraquien. Un premier bilan rapide de la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays qui sont retournées chez elles, ont été réinstallées ou ont subi un second déplacement, a révélé que la consommation alimentaire de 41 % des ménages sortis des camps était faible voire insuffisante, tandis que 33 % des ménages ayant quitté les camps étaient en situation d'insécurité alimentaire, et 48 % risquaient de se retrouver dans la même situation.

60. Pour faciliter les retours dans les zones d'origine, le mécanisme de financement pour la stabilisation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de mettre sur pied des projets visant à réfectionner les infrastructures et à offrir des moyens de subsistance à la population d'Anbar, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddin. Le PNUD a continué à œuvrer auprès des populations pour les préparer à la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur du pays et faciliter le retour de ces dernières, y compris plus de 2 000 familles passant pour avoir été affiliées à l'EIL, et ce, en soutenant le dialogue intercommunautaire et au moyen d'un plan d'action pour une réintégration durable. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a remis en état des maisons endommagées par le conflit avec l'EIL, dont 473 ont d'ores et déjà été réparées dans les zones de Dahouk, Erbil, Mossoul, Sinjar et Simele. Dans le Sinjar, il a délivré des certificats d'occupation aux rapatriés yézidis, pour permettre à ces derniers de revendiquer et d'enregistrer officiellement leurs droits fonciers pour la première fois.

61. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a dispensé des services de lutte contre la violence fondée sur le genre à 183 469 femmes et filles en

Iraq et continué de fournir un soutien aux structures suivantes : 70 lieux où les femmes peuvent se mettre en sûreté, 14 équipes mobiles et 5 refuges pour les femmes.

62. Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le PNUD a achevé de remettre en état 11 établissements de santé dans 10 provinces et créé ainsi l'espace nécessaire à l'aménagement de 220 chambres d'isolement. Des travaux sont en cours dans quatre autres établissements de santé situés dans d'autres provinces. Pour renforcer l'hygiène en milieu urbain, ONU-Habitat a raccordé au système d'alimentation en eau 218 maisons dans la province d'Anbar et 315 dans celle de Dahouk. Depuis le 15 février, l'OIM a distribué des trousseaux servant à la prévention de la COVID-19 à 2 764 ménages des provinces d'Anbar, de Kirkouk et de Salaheddin.

63. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a continué de travailler avec le Ministère de la santé pour veiller à la mise en place des mesures d'atténuation des risques liés à la COVID-19. L'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec le Ministère de la santé, joueront un rôle déterminant dans le déploiement immédiat du programme de vaccination COVAX autofinancé par le Gouvernement iraquien.

64. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué de gérer le Centre d'information en Iraq, grâce auquel des informations essentielles ont pu être fournies à ses bénéficiaires afin de les aider à pourvoir aux besoins fondamentaux au nom de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Au cours de la période considérée, le Centre a reçu 11 000 appels (82 % émanant d'hommes et 18 % de femmes), dont plus de 50 % provenaient de personnes appartenant à la tranche d'âge des 26-35 ans. La majorité d'entre eux (53 %) – principalement des réfugiés préoccupés par leur enregistrement et le renouvellement de leur permis de résidence, leur réinstallation et l'aide pécuniaire – sollicitaient une protection. Parmi les autres préoccupations motivant ces appels figurent l'insécurité financière (31 %), l'insécurité alimentaire (9 %) et la COVID-19 (7,7 %).

65. Face au besoin urgent de créer des débouchés pour les jeunes en Iraq, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a procédé à la distribution de mobilier et de fournitures scolaires, y compris des articles permettant d'atténuer les risques de contamination par le coronavirus, auprès de 10 écoles remises en état à Erbil. L'UNESCO a également apporté son concours au Ministère de l'éducation en fournissant à 34 enseignants sélectionnés des provinces de Bassora, Qadissiyé et Dhi Qar une formation interactive en ligne destinée aux formateurs dans les domaines de l'apprentissage à distance et des méthodes d'apprentissage en ligne. Ils formeront à leur tour environ 4 000 enseignants dans leur province respective. En outre, l'UNESCO a produit, pour la chaîne de télévision du Ministère de l'éducation, 284 leçons englobant la totalité des niveaux et des matières, dispensé des cours d'enseignement et de formation techniques et professionnels dans le domaine du bâtiment-travaux publics à 150 jeunes des deux sexes de la province de Ninive et 50 autres jeunes de la province de Bassora, et fourni une aide à 1 298 étudiants pour qu'ils puissent s'inscrire en classe de rattrapage, 80 étudiants ayant besoin de services de transport, 8 437 étudiants nécessitant un soutien psychosocial et 471 étudiants devant bénéficier d'une prise en charge. En collaboration avec le Ministère du plan et le Ministère de la jeunesse et des sports, le FNUAP a mené une enquête qualitative sur les adolescents et les jeunes en Iraq, dont les résultats ont servi à l'élaboration du programme national pour la jeunesse dans la perspective de 2030 (Youth Vision). Pour sa part, l'Organisation internationale du Travail (OIT), dans le cadre de son programme « Créez et gérez mieux votre entreprise », a offert une assistance et des formations ciblées aux jeunes et aux femmes créateurs d'entreprises.

66. Dans le cadre de l'action mise en œuvre pour aider le Gouvernement iraquien à stimuler l'emploi dans le secteur privé, l'OIM a continué à soutenir le secteur privé par l'intermédiaire de son fonds de développement de l'entrepreneuriat, lequel, au 7 mars, avait apporté un soutien à 753 petites et moyennes entreprises et créé ainsi quelque 4 097 emplois. L'OIT a récemment mis en place son Programme d'investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les travaux publics pour soutenir la création immédiate d'emplois tout en investissant dans la remise en état des infrastructures. Le Programme permet de passer des activités d'urgence, fondées sur une aide pécuniaire, aux bénéfices plus productifs et plus durables de la création d'emplois.

67. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mis sur pied un projet destiné à permettre aux petits exploitants agricoles pauvres et aux ménages ruraux sans terre des provinces de Bassora, Dhi Qar et Maïssan d'améliorer leur productivité agricole et leurs moyens de subsistance, tout en préservant voire en améliorant les ressources naturelles (terre et eau) et la biodiversité. Le projet cible les jeunes, les femmes et les ménages dirigés par des femmes. En outre, la FAO a apporté son soutien aux programmes publics de lutte contre la dégradation des terres en procédant à la restauration d'au moins 6 000 hectares de terres agricoles dégradées et 4 000 hectares de zones humides, dont ont directement bénéficié quelque 2 500 petits exploitants (dont 50 % de femmes).

68. Dans le cadre de son programme relatif au secteur de la sécurité, le PNUD a dispensé à 40 policiers des cours virtuels spécialisés destinés à améliorer l'efficacité de la police locale. Par ailleurs, le Ministère de l'intérieur et le PNUD ont mis en place une plateforme d'apprentissage en ligne, première du genre dans l'histoire du Ministère, destinée à faciliter l'accès et l'inscription des membres des forces de la police iraquienne.

69. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a organisé en février et mars une série de formations et d'ateliers sur la réadaptation psychologique, à l'intention d'un groupe de victimes du terrorisme en Iraq. Cette formation a permis de présenter les meilleures pratiques actuelles en matière de soutien aux victimes et de renforcer les capacités des agents du système de justice pénale et des services de détection et de répression qui sont en contact direct avec les victimes du terrorisme. L'ONUDC a également dispensé des formations sur l'inspection des conteneurs de transport et la lutte contre la corruption à des fonctionnaires de Bagdad et de la province d'Anbar.

70. Le Service de la lutte antimines a neutralisé plus de 110 000 mètres carrés de terres agricoles dans des zones des provinces d'Anbar et de Ninive polluées par des engins explosifs improvisés depuis l'occupation de l'EIL. Il a dispensé une formation sur les risques liés aux munitions explosives à 1 377 personnes, dont 1 051 enfants. En outre, 35 policiers du Ministère de l'intérieur, dont 10 femmes, ont été formés pour pouvoir assurer les premiers secours en cas d'explosion.

71. Dans le cadre de son Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, le Bureau de lutte contre le terrorisme a tenu, le 4 mars, une première réunion de coordination avec le Gouvernement iraquien afin d'identifier les besoins et priorités du pays et de l'aider à être mieux préparé et mieux à même d'exploiter les données sur les passagers dans un but de prévention, de détection, d'enquête et de poursuite en cas d'infractions terroristes et d'autres crimes graves, conformément aux résolutions [2178 \(2014\)](#), [2396 \(2017\)](#) et [2482 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Dans le cadre du projet visant à améliorer l'état de préparation et la qualité de l'intervention face au terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, le Bureau a organisé du 5 au 8 avril une formation virtuelle sur l'endiguement d'une crise de cet ordre, à l'intention des forces de détection et de répression ; axée sur la menace

bioterroriste, elle a mis l'accent sur le rôle des forces de l'ordre dans l'action menée face aux urgences de santé publique.

72. L'initiative de l'UNESCO intitulée « Faire revivre l'esprit de Mossoul », projet visant la reconstruction de sites historiques, a été mise en lumière par la visite du pape François à l'église d'Al-Tahera, l'un des trois sites dont s'occupe le projet.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité

73. Le Département de la sûreté et de la sécurité a suivi l'évolution de la situation dans tout le pays et appliqué des mesures de gestion des risques pour permettre l'exécution des opérations menées par les Nations Unies. Des avis et des alertes de sécurité, y compris des messages liés à la COVID-19, ont continué d'être régulièrement diffusés pour tenir le personnel des Nations Unies informé des mesures de précaution mises en place.

74. Le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne 26 missions par jour sur le terrain, dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il a continué d'assurer une étroite coordination avec le Gouvernement hôte et de dialoguer avec lui, afin que l'information circule correctement et que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises, s'agissant, en particulier, des déplacements et des autorisations d'accès aux régions toujours soumises à des mesures de confinement liées à la COVID-19.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

75. La Mission a été en mesure de remettre en route les projets de construction et de rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad, tout en appliquant strictement les protocoles sanitaires et de sécurité. Il s'agit notamment des travaux d'aménagement de bureaux et de renforcement de la sécurité, dont l'achèvement est prévu pour le 1^{er} mai 2021.

76. La MANUI, pour l'aider à mener à bien son mandat, a continué à fournir un soutien logistique et administratif à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

V. Observations

77. Je me félicite de l'appel lancé par le Premier Ministre, M. Al-Kadhimi, en faveur d'un dialogue de toute la nation. Un débat ouvert et une entente mutuelle entre toutes les communautés irakiennes sont absolument essentiels à la construction d'une société résiliente. La visite récente du pape François en Iraq, destinée à promouvoir la tolérance religieuse et la coexistence pacifique, a mis en évidence la force que représente la diversité irakienne. Je veux croire que la société irakienne saura mettre à profit cette visite historique pour promouvoir la réconciliation entre ses différentes composantes et panser ses blessures, dans l'intérêt de la stabilité et de l'unité de l'Iraq.

78. Il est essentiel de préparer avec soin et avec efficacité les élections législatives prévues le 10 octobre 2021 si l'on veut qu'elles soient un succès. J'engage toutes les parties prenantes à apporter leur pierre à l'édifice en procédant avec méthode aux préparatifs techniques pour que le processus législatif suive son cours sans retard. Il faut se féliciter de l'adoption du texte de loi portant modification de la loi sur la Cour suprême fédérale, qui permet à celle-ci d'atteindre le nombre de membres nécessaire à la certification des résultats des élections. Il est tout aussi important que les parties prenantes veillent à ce que les électeurs, les candidats, le personnel de campagne et les agents électoraux puissent agir en toute sécurité. Je demande à tous les partis politiques de s'entendre sur un code de conduite permettant un face-à-face démocratique crédible, inclusif et pacifique dénué de toute velléité d'intimidation ou de harcèlement. La mise en place d'une haute instance de contrôle chargée de promouvoir la participation des femmes, qui devra proposer des mesures pour prévenir et réprimer toute violence à l'encontre des candidates, est à cet égard un premier pas à saluer.

79. L'adoption de la loi de finances fédérale de 2021 témoigne de l'importance, dans une période de graves difficultés économiques, d'un compromis politique reposant sur le dialogue. J'espère sincèrement que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan sauront s'appuyer sur ce progrès appréciable pour appliquer fidèlement les dispositions de l'accord conclu sur le budget et poursuivre sérieusement les discussions afin de parvenir à un accord durable sur les questions non encore réglées.

80. La coopération internationale reste un facteur clef dans le règlement des problèmes posés par la pandémie de COVID-19, l'instabilité régionale, les changements climatiques et d'autres questions. Les défis qu'il faut relever ensemble sont l'occasion de mettre de côté les divergences et de s'engager sur la voie de la stabilité et de la sécurité, dans le plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence.

81. Je me félicite de la collaboration du Gouvernement iraquien avec ses partenaires internationaux et régionaux et j'invite les acteurs concernés à mettre en œuvre les accords de partenariat propres à ramener la paix et la prospérité en Iraq et la stabilité dans la région. Les problèmes de sécurité qui demeurent n'en constituent pas moins une menace pour la stabilité du pays et un facteur de faiblesse pour l'État. J'appelle par conséquent toutes les parties concernées à la retenue et je les engage à prendre des mesures concrètes pour apaiser les tensions.

82. Les mesures prises par le Gouvernement en réponse à ceux qui demandent des comptes pour les violations commises dans le cadre des manifestations et réclament, notamment, des poursuites contre ceux qui ont tué, blessé grièvement, enlevé ou fait disparaître des manifestants, ont été jusqu'à présent sans grand effet, la majorité des enquêtes s'étant arrêtées au stade de l'enquête proprement dite. Même si certaines affaires sont techniquement délicates, les institutions publiques doivent redoubler d'efforts pour que ces actes soient sanctionnés devant les juridictions pénales.

83. Je tiens à insister sur l'importance du respect de l'exercice légal et légitime de la liberté d'expression et du droit de tous les accusés à un procès équitable.

84. La promulgation de la loi relative aux femmes yézidiées rescapées est un grand pas en avant dans la réponse apportée aux besoins des rescapées d'atrocités commises par l'EIIL. Le fait qu'y sont reconnus comme crimes contre l'humanité et crimes de génocide les crimes commis par l'EIIL contre les chrétiens, les shabaks, les turkmènes et les yézidis souligne également à quel point il est nécessaire que les auteurs de violences sexuelles liées au conflit en répondent et que les rescapées bénéficient de voies de recours et obtiennent réparation.

85. L'effort collectif consenti par les professionnels de la santé et les représentants de l'État iraquien et le dévouement dont ils font preuve face à la pandémie de COVID-19 sont dignes d'éloges. La pandémie qui se poursuit accentue la vulnérabilité de la population et c'est pourquoi je demande aux États Membres de veiller à ce que le plan d'aide humanitaire 2021 pour l'Iraq soit financé afin de répondre aux besoins de 1,5 million de personnes déplacées résidant ou non dans des camps, ainsi que de ceux qui, de retour sur place, sont dans un état d'extrême vulnérabilité.

86. Enfin, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et le personnel des Nations Unies en Iraq du dévouement dont ils continuent de faire preuve dans l'exécution du mandat confié à l'Organisation en ces temps d'exception particulièrement difficiles.
